

**Composition des conseils
de perfectionnement des
formations de Licence
Professionnelle de la FSI**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 mars 2018

Délibération 2018/03/CFVU- 33

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier notamment son article 35 ; 8 ;20

Vu la proposition du conseil de la FSI

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la composition des conseils de perfectionnement des formations de Licence Professionnelle de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie.

Licence Professionnelle Conception Commande des Systèmes Electriques Embarqués :

- 5 personnels issus de l'équipe pédagogique
- 3 représentants du monde socio-professionnel
- 2 étudiants

Licence Professionnelle Maintenance de Matériel Biomédical :

- 7 personnels issus de l'équipe pédagogique
- 7 représentants du monde socio-professionnel
- 3 étudiants

Lorsqu'un responsable perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est procédé à la désignation de son successeur par le directeur de la composante.

Toulouse le 23 mars 2018

Le Président


Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0